

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN974

présenté par

Mme Thillaye, rapporteure pour avis au nom de la commission des lois, Mme Thomin, Mme Pic, Mme Santiago, Mme Rabault, M. Vicot, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Karamanli, Mme Le Hénanff, M. Albertini, M. Alfandari, Mme Bellamy, M. Benoit, Mme Carel, M. Christophe, M. Favennec-Bécot, M. Gernigon, Mme Félicie Gérard, M. Jolivet, M. Kervran, Mme Kochert, M. Lamirault, M. Larsonneur, M. Lemaire, Mme Magnier, M. Marcangeli, Mme Moutchou, M. Patrier-Leitus, M. Plassard, M. Portarrieu, Mme Poussier-Winsback, M. Pradal, Mme Rauch, M. Thiébaud, M. Valletoux, M. Villiers, Mme Violland, M. Latombe, M. Balanant, Mme Brocard, Mme Desjonquères, Mme Jacquier-Laforge, M. Mandon, Mme Chassaniol, Mme Lelouis, M. Iordanoff, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 35

À l'alinéa 11, supprimer les mots :

« les mots : « et assermentées » sont supprimés et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe socialistes et apparentés vise à maintenir l'exigence d'assermentation des agents de l'ANSSI recueillant des données auprès des acteurs numériques. Alors que l'article étend le périmètre des données potentiellement recueillies et des acteurs numériques concernées, la suppression de l'assermentation n'apparaît pas pertinente. Au contraire cet amendement vise à maintenir le niveau d'exigence et de garantie actuel dans un contexte de renforcement des pouvoirs de l'autorité.